



Interventions sur les ASC

- Budget Bibliothèque Blagnac : OK
- **Règles ASC** : La CGT n'est pas favorable aux ASC tel que développées par la majorité au CSE de SCE :
 - o Nous sommes pour le développement des activités collectives subventionnés (en plus des AS) permettant de favoriser la pratique d'activités collectives en dehors du contexte professionnel permettant de favoriser l'émergence de l'esprit d'équipe et de solidarités entre collègues.
 - o Nous sommes pour un subventionnement plus juste des salariés par exemple par la remise en place d'un système de subventionnement par le quotient familiale ou mieux encore par un de subventionnement basé sur le « reste à vivre »
 - o Sur la méthode et la mise en place des nouvelles règles nous regrettons que les annonces de mise en place aient été effectuées avant que les élus CSE puissent être consultés sur le sujet.

- Vote de la CGT CONTRE

- **Délégation budget de fonctionnement du CSEC :**

La majorité au CSEE de CSE propose une résolution visant à limiter la contribution du CSEE de SCE à 7.5% de son budget de fonctionnement au lieu des 11% demandés par le CSEC. Nous pensons que le CSEC devrait avoir besoin plus que jamais de ce budget pour mener à bien son rôle d'expertise sur les sujets économiques et sociaux. En effet, le CSEC n'a pas de budget de fonctionnement propre et avec les « nouvelles » dispositions légales il doit contribuer financièrement aux expertises auxquelles il fait appel. Nous pensons que dans un contexte post COVID19 les besoins de recours à des expertises devraient être particulièrement importants.

Nous notons également que dans la résolution le manque de précisions sur des postes budgétaires de CSEC est pointé du doigt, nous notons que cela est également le cas pour certains postes budgétaires du CSEE de SCE nous en voulons pour exemple les lignes budgétaires fournitures de 200,000€ et communication de 55,000€ sur lesquels les explications donnés n'ont pas été très détaillés (cf le PV du CSE du 23 janvier 2020).

Vote CONTRE

Résultats du vote :

POUR : CGC

CONTRE : CFDT / CGT /FO/SUD

ABS : 0

Monsieur CARIOU demande à quoi correspond le budget communication de 55 000€

MONSIEUR DANA explique qu'il s'agit du budget consacré à la communication : prestations de graphiste, ...

Madame ROUSSET-DUPUIS demande des précisions concernant le budget de 200000€ lié aux achats et fournitures.

MONSIEUR DANA explique que cette ligne regroupe des équipements nécessaires au CSE pour son travail administratif ou les abonnements juridiques. Toutefois, il serait possible de diminuer cette ligne budgétaire.

Vote sur la Contre proposition :

« 11% tout de suite pour le CSEC comme demandé par celui-ci ! »

POUR : CFDT/CGT/FO/SUD

CONTRE : CGC

ABS :